

Délibérations du Conseil Municipal du Lundi 3 février 2025



ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vingt-huit janvier, deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de Monsieur MOGLIA, Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, MALVOISIN, SIAUSSAT.
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET, PICOS.

Absents excusés avant donnés pouvoir :

M. DAUSTER à M. GROULT,
Mme JACOB à Mme PICOS

Absent excusé :

M. DESPLANQUE

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 3 / Présents : 12 / Pouvoirs : 2 / Votants : 14

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.
Madame Barbara LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur MOGLIA demande a modifier l'ordre du jour en ajoutant une délibération :
N°2025/15 : Repas Bio dans les menus de cantine,

Décision approuvée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est adopté à l'unanimité.

Numéro	Objet	Rapporteur
2025/10	Délibération : Avant vote du budget	M. MOGLIA
2025/11	Convention Inscriptions scolaires et participation pour les enfants de la Commune d'Herqueville	M. MOGLIA
2025/12	Convention Inscriptions scolaires et participation pour les enfants de la Commune de Connelles	M. MOGLIA
2025/13	Frais de scolarité année 2025/2026	M.MOGLIA M. MORENNE
2025/14	Repas de cantine Bio	M. MOGLIA M. MORENNE
2025/15	Création de cavurnes : Choix de l'entreprise	M. MOGLIA M. GROULT
2025/16	Tarifs des concessions Cavurnes	M. MOGLIA M. GROULT
2025/17	Tarifs concession caveau provisoire	M. MOGLIA



Objet : 2025/10 : Finances – Avant Vote du Budget (autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 janvier 2025, pour les crédits ouverts en reste à réaliser de l'année 2024, sur l'année 2025.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le crédit 2024 n'est pas suffisant pour payer la facture de l'installation de la fibre de la mairie.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Libellé	Crédits ouverts RAR 2025	Montant de la Facture à Payer	Dépenses d'Investissement avant vote du Budget
2183	Matériel de bureau et informatique (Fibre Hexatel)	2 347	2 484	2 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur Le Maire, dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
14 votes Pour (12 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2025/11 : Convention inscriptions scolaires et participation pour les enfants de la Commune d'Herqueville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Le Maire d'Herqueville, Annick VAUQUELIN, l'a sollicité pour une convention permettant l'inscription des enfants d'Herqueville à Andé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'inscription des enfants d'Herqueville à l'école d'Andé,
- De valider la convention annexée à la présente,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention approuvée par le Conseil Municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
13 votes Pour (11 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 1 abstention

Objet : 2025/12 : Convention inscriptions scolaires et participation pour les enfants de la Commune de Connelles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Maire de Connelles, Pierre MAZURIER, l'a sollicité pour une convention permettant l'inscription des enfants de Connelles à Andé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'inscription des enfants de Connelles à l'école d'Andé,
- De valider la convention annexée à la présente,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention approuvée par le Conseil Municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
13 votes Pour (11 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 1 abstention

Objet : 2025/13 : Frais de scolarité année 2025/2026.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la convention avec les mairies d'Herqueville et de Connelles, il y a lieu de délibérer sur les frais de scolarité des enfants résidant à l'extérieur de la commune et scolarisés à l'école d'Andé.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal une participation financière, par enfant, d'un montant de : 1212 €.



Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'établir les frais de scolarité, par enfant, à 1212 €, pour l'année scolaire 2025/2026.
- Que pour les enfants inscrits en cours d'année, le calcul des frais se fera au Prorata Temporis
- Décide d'appliquer le tarif cantine Andéen, pour les enfants résidents à Herqueville et Connelles, dans le cadre de la signature de la convention.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte administratif nécessaire.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
13 votes Pour (11 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 1 abstention

Objet : 2025/14 : Repas de cantine : Menus Bio.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que suite à un rendez-vous avec notre prestataire de repas, nous avons sollicité une prestation avec des repas BIO.

Le prestataire La Normande propose deux possibilités :

- Un repas bio par semaine,
- Deux repas bio par mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'introduire deux menus Bio par mois.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte administratif nécessaire.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
13 votes Pour (11 présents – 2 Pouvoirs), 1 vote contre, 0 abstention

Objet : 2025/15 : Choix entreprise Création Cavurnes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du lundi 9 décembre 2024, concernant la révision du règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal a validé la création de cavurnes.

Afin de créer l'espace cavurnes, il est proposé au Conseil Municipal de créer des emplacements.

Pour créer ces emplacements, deux devis ont été demandés auprès de la Société GRANIMOND et de l'entreprise LE GALL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer les emplacements de trois cavurnes dans le cimetière,
- De confier la création des emplacements (lieu à définir) à :

L'entreprise LE GALL pour un montant de 1770 € TTC

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
14 votes Pour (12 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstention

Objet : 2025/16 : Tarifs Concessions Cavurnes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création des concessions de cavurnes, il y a lieu de délibérer les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, les durées et les tarifs suivants, pour les concessions cavurnes, y compris pour les renouvellements :

DUREE	CAVURNES AVEC CAVEAU	CONCESSION CAVURNES TERRAIN
15 ANS	490 €	150 €
30 ANS	650 €	300 €

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
14 votes Pour (12 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstention



Objet : 2025/17 : Tarifs Caveau provisoire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cimetière dispose d'un caveau provisoire. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas de délibération fixant les tarifs du caveau provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs suivants pour le caveau provisoire :

Caveau provisoire : 7 premiers jours d'occupation	0,00 €
Caveau provisoire : du 8 ^{ème} au 30 ^{ème} jour inclus, quel que soit le nombre de jours (forfait)	15,00 €
Caveau provisoire : du 31 ^{ème} jour, au 6 ^{ème} mois Inclus - tarif par jour	1,00 €
Caveau provisoire : au-delà du 6 ^{ème} mois (fin du délai réglementaire) - tarif par jour	20,00 €

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.
14 votes Pour (12 présents – 2 Pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstention

Questions diverses :**Objet : Mur de la Mairie :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le mur devant la mairie est dans un état « lamentable » et est dégradé par les enfants qui y font des trous. Afin de le réparer, CURSUS a été contacté pour faire un état des lieux.

Objet : Programme des fenêtres de l'école et chaudière de la mairie :

Monsieur Le Maire informe qu'un complément d'information a été demandé pour les projets de demande de DETR.

Objet : Ordinateurs de la Mairie

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agglomération a donné son accord pour signer le devis, avant le vote de la convention de fond de concours, par le Conseil Communautaire, pour aider au financement du nouveau matériel informatique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Publication de la liste des délibérations sur le site de la Mairie d'Andé,
et affichage en mairie le 06/02/2025.

Publication du PV sur le site de la Mairie d'Andé, le 04/03/2025.

La secrétaire de Séance,
Barbara LEPAGE



Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

